
Fiches thématiques

Aspects financiers
et politiques familiales



Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les sites internet <http://www.insee.fr> et <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>e</i>	Estimation
<i>p</i>	Résultat provisoire
<i>r</i>	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
<i>Réf.</i>	Référence

6.1 Effort social de la Nation en faveur des parents

L'effort social de la Nation en faveur des parents correspond au montant des dépenses sociales qui leur sont consacrées au titre de la politique familiale. En 2013, il est de l'ordre de 4 % du produit intérieur brut (PIB), compris entre 75 et 94 milliards d'euros selon les hypothèses retenues quant au périmètre de la politique familiale.

Trois postes concentrent l'essentiel de cette dépense.

Le premier d'entre eux est constitué des prestations familiales des régimes publics (prestations familiales légales versées par les caisses de sécurité sociale (Cnaf et MSA), aide sociale à l'enfance, congés maternité et paternité, dépenses d'action sociale des caisses et des collectivités territoriales), soit 48,7 milliards d'euros.

Deuxième poste, les droits familiaux de retraite s'élèvent à 18,4 milliards d'euros. Les majorations du montant des pensions pour les personnes ayant eu ou élevé au moins trois enfants constituent la dépense la plus importante. Viennent ensuite les majorations de durée d'assurance (trimestres supplémentaires accordés aux parents), l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF - validation de trimestres pour les parents qui cessent ou réduisent leur activité professionnelle pour s'occuper d'un ou plusieurs enfants ou d'une personne handicapée), les départs anticipés pour les parents d'au moins trois enfants (régimes de fonctionnaires et dans plusieurs régimes spéciaux).

Enfin, **les dépenses fiscales** représentent de 1,5 à 15,6 milliards d'euros selon qu'elles intègrent ou non l'effet de certains dispositifs

dont, principalement, le **quotient familial**. En effet, celui-ci peut être considéré comme une aide à la famille (approche haute) ou comme une mesure de compensation fiscale prenant en compte les différences de capacité contributive des ménages (approche basse). De plus, le crédit et la réduction d'impôt pour l'emploi de garde à domicile dont bénéficient les familles ayant des enfants en bas âge peuvent être considérés soit comme des mesures de politique familiale (approche haute), soit comme des mesures incitatives à l'emploi par les particuliers (approche basse). De 2011 à 2013, les principales dépenses fiscales en faveur des parents (quotient familial, crédit d'impôt pour frais de garde, fraction du crédit et de la réduction d'impôt pour emploi à domicile) ont progressé trois fois moins vite que les recettes de l'impôt sur le revenu (+ 10 % contre + 30 %). Cela s'explique en grande partie par la baisse du plafond du quotient familial et par celle du plafonnement général des avantages fiscaux.

Selon la définition utilisée, 65 % ou 76 % de la dépense sociale est prise en charge par les régimes d'assurance sociale, 31 % ou 19 % par les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics. La prise en charge publique représente donc environ 95 % de l'effort social en faveur des parents. Les 5 % restants sont versés par les employeurs à leurs salariés, notamment pour la garde d'enfants ou par le versement d'un supplément familial de rémunération et, très marginalement, par les organismes complémentaires, qui versent des compléments d'indemnités journalières de maternité et des primes de naissance. ■

Définitions

Dépenses fiscales : dispositions législatives ou réglementaires dont la mise en œuvre entraîne pour l'État une perte de recettes et donc, pour les contribuables, un allègement de leur charge fiscale par rapport à ce qui aurait résulté de l'application des principes généraux du droit fiscal. Voir le détail dans l'*annexe Glossaire*.

Quotient familial : avant l'application du barème en tranches et des taux marginaux de l'impôt sur le revenu, les revenus imposables sont divisés par le nombre de parts du foyer, ce qui est usuellement appelé « quotient familial ». La simulation qui est faite ici consiste à calculer l'impôt qui serait dû par les foyers en l'absence de tous les mécanismes où le nombre d'enfants à charge intervient directement dans le calcul.

Pour en savoir plus

- « Au titre de la politique familiale, la Nation a consacré 4 % du PIB aux enfants en 2013 », in *La protection sociale en France et en Europe en 2013*, Drees, édition 2015.

Effort social de la Nation en faveur des parents 6.1

1. Effort social de la Nation en faveur des parents en 2013

	en milliards d'euros	
	Effort social - approche basse	Effort social - approche haute
Prestations familiales des régimes publics		48,7
Prestations familiales extralégales d'employeurs et prestations des organismes complémentaires		3,6
Prestations sociales comportant une dimension familiale (aides au logement, RSA)	0,0	5,0
Droits familiaux de retraite		18,4
Dépenses fiscales	1,5	15,6
Charges de gestion et dépenses d'investissement		> 2,7
Ensemble	74,9	94,0

Note : dans l'approche basse, contrairement à l'approche haute, les dépenses suivantes ne sont pas considérées comme relevant principalement d'un effort en faveur des parents : suppléments d'aide au logement et de RSA liés à la présence d'enfants, quotient familial, crédit / réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile des foyers dans lesquels vivent un ou plusieurs enfants de moins de 6 ans.

Sources : Drees-CPS, base 2010 ; Drees-modèle Ines 2013 ; Drees-EIR 2012 ; Rapport annuel de performance 2013 du programme Solidarité, insertion et égalité des chances ; PQE famille du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015, Rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale de septembre 2014.

2. Droits familiaux de retraite en 2013

	en milliards d'euros
Majoration des pensions pour les personnes ayant élevé trois enfants ou plus	9,2
MDA - majoration de durée d'assurance	5,3
AVPF - assurance vieillesse des parents au foyer	2,0
Départs anticipés pour parents ayant élevé trois enfants ou plus (fonctionnaires et certains régimes spéciaux)	1,8
Majoration pour enfants à charge	0,1
Ensemble des droits familiaux de retraite	18,4

Source : Drees - EIR 2012.

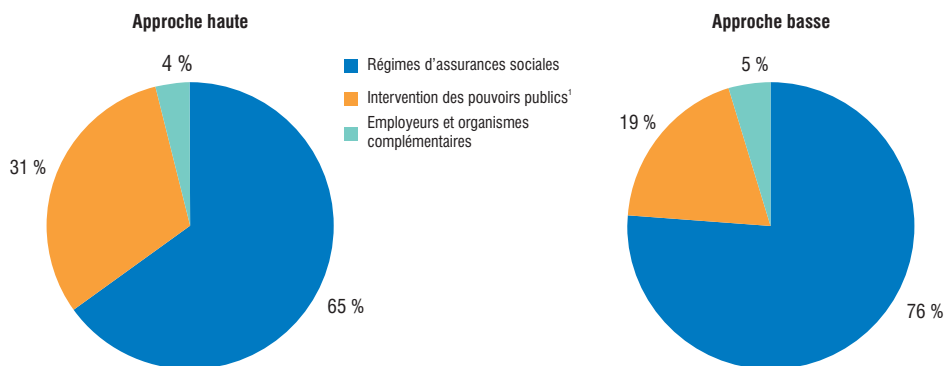
3. Dépenses fiscales en 2013

	en milliards d'euros
Quotient familial	13,0
Crédit d'impôt pour frais de garde des enfants âgés de moins de 6 ans	1,2
Crédit / réduction d'impôt emploi à domicile - estimation de la part utilisée pour des besoins familiaux	0,8
Prime pour l'emploi (PPE)	0,3
Autres dépenses fiscales du programme 304 hors double compte ¹	0,3
Ensemble	15,6

1. Programme budgétaire « Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire » de la mission Solidarité, insertion et égalité des chances
Note : ce tableau reprend l'intégralité des dépenses fiscales. Cependant, dans l'approche basse, contrairement à l'approche haute, les dépenses suivantes ne sont pas considérées comme relevant principalement d'un effort en faveur des parents : quotient familial, crédit / réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile des foyers dans lesquels vivent un ou plusieurs enfants de moins de 6 ans.

Sources : Drees-modèle Ines sur 2013, projet de loi de finances pour 2015 (projet annuel de performances de la mission Solidarité, insertion et égalité des chances).

4. Effort social de la Nation en faveur des parents par régime en 2013



1. Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics et des ISBLSM des Comptes de la protection sociale et administration fiscale.

Note : dans l'approche basse, contrairement à l'approche haute, les dépenses suivantes ne sont pas considérées comme relevant principalement d'un effort en faveur des parents : suppléments d'aide au logement et de RSA liés à la présence d'enfants, quotient familial, crédit / réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile des foyers dans lesquels vivent un ou plusieurs enfants de moins de 6 ans.

Source : Drees-CPS, base 2010 ; Drees-modèle Ines 2013 ; Drees-EIR 2012 ; Rapport annuel de performance 2013 du programme Solidarité, insertion et égalité des chances ; PQE famille du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015, rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale de septembre 2014.

6.2 Prestations et redistribution pour les familles

En décembre 2014, en France métropolitaine, les Caisses d'allocations familiales (CAF) ont versé au moins une **prestation légale** à 11,3 millions de **foyers allocataires**.

Les prestations pour l'enfance et la jeunesse (**allocations familiales** et allocation de rentrée scolaire - **ARS** - notamment) et pour la petite enfance (prestation d'accueil du jeune enfant, **PAJE**) sont directement destinées aux familles. Parmi elles, le **complément familial**, l'allocation de base et la prime de naissance de la PAJE et l'ARS sont versés sous conditions de ressources. Les CAF versent également des aides au logement et des prestations de solidarité aux foyers les plus modestes, avec ou sans enfant. Les familles les plus précaires en sont donc bénéficiaires.

En 2014, en France métropolitaine, six foyers allocataires sur dix sont des familles avec **enfant(s)**. Parmi elles, 27 % sont monoparentales et 70 % comportent au moins deux enfants. Les foyers allocataires ont perçu en moyenne 453 euros par mois de prestations versées par les CAF : 398 euros pour un couple sans enfant et 818 euros pour un couple avec trois enfants.

À ces prestations s'ajoutent d'autres **mécanismes redistributifs** : les **cotisations sociales** et les **impôts directs**, qui taxent plus fortement, en moyenne, les revenus élevés, et différemment les familles avec ou sans enfant (principe du **quotient familial**).

Avant transferts sociaux et fiscaux, les couples avec **enfant** (sans limite d'âge) ont des niveaux de vie généralement inférieurs à ceux des couples sans enfant et les familles monoparentales des niveaux de vie inférieurs à ceux des personnes seules. Les prestations familiales et,

dans une moindre mesure, les impôts directs réduisent ces écarts de niveau de vie. Les minima sociaux et les allocations logement augmentent le niveau de vie de certaines familles, en particulier les familles monoparentales. Ainsi, en 2014, le niveau de vie médian des familles monoparentales avec au moins deux enfants atteint 75 % du niveau de vie des personnes seules, alors qu'avant transferts il n'en représente que 52 %. De même, le niveau de vie médian des couples avec au moins trois enfants atteint 71 % du niveau de vie des couples sans enfant, alors qu'avant transferts il n'en représente que 59 %. En plus de réduire les inégalités, les transferts sociaux et fiscaux augmentent le niveau de vie des plus défavorisés : les familles monoparentales et les **familles nombreuses**. Ils diminuent également le **taux de pauvreté** de ces familles.

Depuis 2014, plusieurs mesures ont renforcé le caractère redistributif de ces transferts. La modulation des montants versés selon les ressources des familles a été renforcée ou mise en place pour plusieurs prestations, dont les allocations familiales au 1^{er} juillet 2015. Par ailleurs, pour la deuxième année consécutive en 2014, le plafond de la réduction de l'impôt liée au quotient familial a été abaissé. Cela a concerné 1,4 million de foyers.

L'évolution du nombre de bénéficiaires de prestations accompagnant l'arrêt d'activité ou le temps partiel (**APE** puis **CLCA**, **Colca**, remplacées au 1^{er} janvier 2015 par la **PreParE**) éclaire les changements de comportement d'activité des jeunes parents. Ce nombre augmente jusqu'en 2006 puis diminue de 2007 à 2013. ■

Définitions

Prestations légales, foyer allocataire, allocations familiales, ARS, PAJE, complément familial, enfant à charge au sens de la législation familiale, mécanisme redistributif, cotisations sociales, impôts directs, quotient familial, enfant au sens des enquêtes ménage, famille nombreuse, taux de pauvreté, APE, CLCA, Colca, PreParE : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution.* », coll. « Études et statistiques », Drees, août 2015.
- « Les réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2014 pénalisent les 50 % des ménages les plus aisés et épargnent les 10 % les plus modestes. », in *France, Portrait Social*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- Les effets redistributifs des réformes récentes des politiques sociales et familiales. », *l'e-sentiel* n° 155, Cnaf, 2015.
- « Prestations légales, aides au logement, revenu de solidarité active au 31 décembre 2014 », Caisses d'allocations familiales métropole et départements d'outre-mer.
- « Les prestations familiales et de logement en métropole et dans les DOM - 50 milliards d'euros en 2013 », *Études et Résultats* n° 912, Insee, avril 2015.

1. Foyers allocataires par catégorie de prestation légale au titre de décembre 2014

en millions

	France	France métropolitaine
Petite enfance	2,2	2,2
Enfance et jeunesse	5,8	5,5
Logement	6,3	6,1
Solidarité et insertion	3,4	3,2
Ensemble des prestations¹	11,8	11,3

1. Le nombre de foyers allocataires bénéficiant d'au moins une prestation légale ne correspond pas à la somme des effectifs des différentes catégories, car un même foyer peut percevoir simultanément plusieurs types de prestations.

Source : Cnaf-DSEER.

2. Structure familiale des allocataires

	France		France métropolitaine	
	en millions	en %	en millions	en %
Personne seule	4,4	37,3	4,2	37,4
Femme	2,3	19,1	2,2	19,3
Homme	2,1	18,2	2,0	18,1
Couple sans enfant	0,6	5,1	0,6	5,2
Couple avec enfant(s)	4,9	41,5	4,8	42,0
1 enfant	1,1	9,4	1,0	9,3
2 enfants	2,6	21,9	2,5	22,4
3 enfants	0,9	7,8	0,9	8,0
4 enfants ou plus	0,3	2,4	0,3	2,4
Famille monoparentale	1,9	16,1	1,7	15,4
1 enfant	1,0	8,3	0,9	7,9
2 enfants	0,6	5,4	0,6	5,3
3 enfants	0,2	1,7	0,1	1,6
4 enfants ou plus	0,1	0,6	0,1	0,6
Ensemble	11,8	100,0	11,3	100,0

Source : Cnaf-DSEER, fichier Fileas.

3. Niveau de vie annuel médian avant et après redistribution

	Niveau de vie avant redistribution		Impact des cotisations et contributions non assurantielles, des impôts directs et des prestations sur le niveau de vie (en %)				Niveau de vie après redistribution	
	En euros 2014	Indice par rapport à la situation sans enfant	Cotisations et contributions non assurantielles	Impact supplémentaire des impôts directs	Impact supplémentaire des prestations familiales	Impact des aides au logement et des minima sociaux	En euros 2014	Indice par rapport à la situation sans enfant
Couple sans enfant	27 026	100	-5,6	-6,2	0,0	1,3	24 288	100
Couple avec enfant(s)	22 217	82	-8,1	-2,6	4,9	0,9	21 055	88
avec 1 enfant	25 478	94	-8,1	-4,3	1,5	1,3	23 046	95
avec 2 enfants	23 351	86	-8,2	-3,5	5,0	1,0	21 938	90
avec 3 enfants ou plus	15 823	59	-7,8	-0,7	16,7	2,2	17 280	71
Personne seule	20 341	100	-5,1	-5,8	0,1	1,7	18 504	100
Famille monoparentale	13 089	64	-6,9	-1,9	11,4	12,8	15 036	82
avec 1 enfant	16 211	80	-7,6	-2,2	2,5	11,0	16 681	90
avec 2 enfants ou plus	10 636	52	-6,4	-0,8	21,5	15,6	13 877	75

Champ : France métropolitaine, population des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul, et dont la personne de référence n'est pas étudiante, hors ménages complexes. Lecture : un couple avec deux enfants a un niveau de vie avant redistribution médian de 23 351 € par unité de consommation, soit 86 % de celui des couples sans enfant. Ce revenu diminue de 8,2 % après prise en compte des cotisations et contributions.

Note : les enfants sont considérés sans limite d'âge. Source : Insee-Drees, modèle Ines, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012 actualisée 2014 ; calculs Drees.

4. Taux de pauvreté monétaire avant et après redistribution

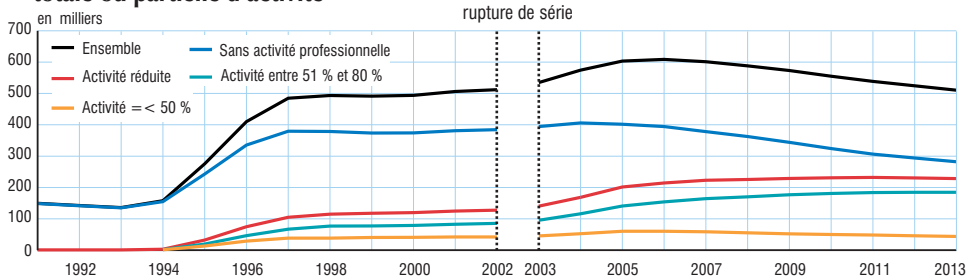
Champ : France métropolitaine, population des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul, et dont la personne de référence n'est pas étudiante, hors ménages complexes.

Note : les estimations du taux de pauvreté ne sont pas directement comparables aux données fournies par les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux en raison de différences de méthodologie (données observées d'une part, micro-simulation d'autre part).

Source : Insee-Drees, modèle Ines, enquête Revenus fiscaux et sociaux.

	Avant (en %)	Après (en %)	Impact (en points)
Personne seule	23,8	16,3	-7,5
Couple sans enfant	8,7	6,6	-2,1
Ménage d'une seule famille avec enfant(s)			
Famille monoparentale			
avec 1 enfant	37,1	21,0	-16,1
avec 2 enfants ou plus	61,8	39,0	-22,8
Couple			
avec 1 enfant	12,1	7,4	-4,6
avec 2 enfants	15,2	9,0	-6,2
avec 3 enfants ou plus	40,6	21,1	-19,5
Ensemble	21,4	13,1	-8,2

5. Évolution du nombre de familles bénéficiaires de prestations accompagnant l'interruption totale ou partielle d'activité



Champ : France, familles bénéficiaires de prestations accompagnant l'interruption totale ou partielle d'activité et ayant au moins un enfant de moins de 3 ans.

Note : de 1991 à 2002, données Cnaf ; à compter de 2003, la série prend également en compte les données de la MSA.

Sources : Observatoire national de la petite enfance, Cnaf, Fileas et MSA.

6.3 Niveau de vie et pauvreté

Le **niveau de vie** dépend du revenu et de la configuration familiale. À revenu donné du **ménage**, il décroît avec le nombre d'**enfants** à la maison. Il dépend aussi du nombre d'adultes du ménage pouvant apporter des ressources. En 2011, les couples de personnes de moins de 65 ans sans enfant disposent en moyenne du niveau de vie le plus élevé avec 2 400 euros par mois. Les familles avec au moins un enfant mineur ont un niveau de vie moins élevé, en particulier les **familles monoparentales**. Il est de 1 900 euros par mois en moyenne pour les **familles « traditionnelles »** et 1 200 euros par mois pour les familles monoparentales. Les **familles recomposées** occupent une situation intermédiaire mais relativement proche de celle des familles « traditionnelles ».

8,7 millions de personnes vivent sous le **seuil de pauvreté monétaire**, fixé à 980 euros par mois en 2011. Parmi les familles avec au moins un enfant mineur, les familles recomposées sont plus fréquemment confrontées à la pauvreté que les familles « traditionnelles » (18 % contre 13 %), parce qu'elles comptent davantage d'enfants à la maison. À nombre d'enfants identique, leurs taux de pauvreté sont proches. Malgré un nombre d'enfants moins élevé en moyenne, les familles monoparentales, qui n'ont, généralement, qu'un seul apporteur de ressources, sont plus souvent pauvres (40 %). Les familles très nombreuses (quatre enfants ou davantage)

ont aussi un risque important de se trouver dans une situation de pauvreté : c'est le cas de quatre familles sur dix.

L'**emploi** des deux parents ou beaux-parents protège les familles « traditionnelles » et recomposées de la pauvreté. En effet, leur taux de pauvreté, de l'ordre de 4 %, est nettement inférieur à la moyenne. En ce qui concerne les familles monoparentales, l'emploi assure une certaine protection mais leur taux de pauvreté reste élevé même quand le parent travaille (22 %). Il s'approche du taux de pauvreté des couples avec enfants dont un seul parent travaille, et demeure très supérieur à celui des couples dont les deux parents travaillent.

En 2011, 2,7 millions d'enfants mineurs vivent dans un ménage pauvre, soit un enfant mineur sur cinq. Un tiers de ces enfants résident en famille monoparentale, alors que la part d'enfant(s) mineur(s) dans ces familles est deux fois plus faible.

La **pauvreté en conditions de vie**, définie comme le fait de cumuler un certain nombre de privations ou de difficultés matérielles, concerne 12 % des ménages en 2011. Comme pour la pauvreté monétaire, les familles monoparentales avec au moins un enfant mineur sont les plus exposées à ce type de privations (33 %). Viennent ensuite les personnes seules de moins de 65 ans (17 %). Enfin, les familles recomposées sont plus touchées que les familles « traditionnelles » (15 % contre 12 %), car elles comptent davantage d'enfants. ■

Définitions

Le **niveau de vie** est le revenu disponible du ménage – c'est-à-dire la somme des revenus d'activité, de remplacement, de patrimoine et des prestations sociales, nets de prélèvements – divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Une UC est attribuée au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **seuil de pauvreté monétaire** correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, soit 980 euros par mois en 2011.

Un ménage est en situation de **pauvreté en conditions de vie** s'il cumule un certain nombre de restrictions de bien-être (au moins 8 parmi 27 regroupées dans quatre grands domaines : insuffisance de ressources, restrictions de consommation, retards de paiement et difficultés de logement).

Ménage, enfant, famille monoparentale, famille « traditionnelle », famille recomposée, emploi : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2012 », *Insee Première* n° 1513, septembre 2014.
- « Pour comprendre... La mesure de la pauvreté », *L'Insee en Bref*, septembre 2014.
- « Mieux comprendre les facteurs de risque de pauvreté en conditions de vie en contrôlant les caractéristiques inobservées fixes », *Économie et Statistique* n° 469-470, Insee, juillet 2014.
- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2011 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- « Enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011 et séries longues », *Insee Résultats* n° 150 Société, janvier 2014.

1. Niveau de vie et taux de pauvreté selon le type de ménage en 2011

	Ensemble	Personnes pauvres	Taux de pauvreté	Niveau de vie mensuel moyen
	en milliers		en %	en euros
Ménages d'une famille avec au moins un enfant mineur	28 506	4 989	17,5	1 800
Famille « traditionnelle »	21 696	2 920	13,5	1 910
Famille recomposée	2 844	500	17,6	1 660
Famille monoparentale	3 966	1 569	39,6	1 240
Personnes seules de moins de 65 ans	5 713	1 093	19,1	1 730
Couples sans enfant de personnes de moins de 65 ans	8 224	618	7,5	2 360
Autres	18 767	2 029	10,8	2 000
Ensemble	61 210	8 729	14,3	1 930

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, le niveau de vie des 21 696 milliers de personnes vivant dans une famille « traditionnelle » avec au moins un enfant mineur est en moyenne de 1 910 euros par mois et 13,5 % vivent sous le seuil de pauvreté. Note : la quasi-totalité des adultes des ménages d'une famille avec au moins un enfant mineur ont moins de 65 ans.
Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011 ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

2. Taux de pauvreté selon le type de famille et le nombre de parents en emploi en 2011

					en %
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants ou plus	Ensemble
Famille « traditionnelle »	10,0	9,7	18,0	35,0	13,5
Deux parents en emploi	2,4	4,1	6,3	11,9	4,5
Un seul parent en emploi	20,7	20,5	30,1	39,8	25,6
Deux parents sans emploi	61,8	61,9	72,6	75,9	67,6
Famille recomposée	9,2	13,0	16,3	37,0	17,6
Deux parents en emploi	3,7	4,5	4,8	4,1	4,4
Un seul parent en emploi	17,7	20,7	26,7	49,1	29,0
Deux parents sans emploi	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	77,9
Famille monoparentale	29,5	35,7	49,9	75,3	39,6
En emploi	16,4	21,2	32,4	n.s.	22,4
Sans emploi	69,7	75,7	77,1	87,6	76,6
Ensemble	13,9	13,1	21,3	41,2	17,5

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage d'une famille avec au moins un enfant mineur dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2011, 9,7 % des personnes vivant dans une famille « traditionnelle » avec deux enfants (dont au moins un est mineur) vivent sous le seuil de pauvreté.

Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux, 2011 ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

3. Niveau de vie et taux de pauvreté des enfants mineurs selon le type de famille et le nombre de parents en emploi en 2011

Situation des parents vis-à-vis du marché du travail	Nombre d'enfants mineurs	dont : nombre d'enfants mineurs pauvres	Taux de pauvreté	Niveau de vie mensuel moyen	Répartition des enfants mineurs pauvres	Répartition de l'ensemble des enfants mineurs
	en milliers		en %	en euros		en %
			en %	en euros		
Ménages d'une famille avec au moins un enfant mineur	13 434	2 570	19,1	1 750	96,1	97,4
Couple avec enfant(s)	11 182	1 641	14,7	1 860	61,4	81,1
Deux parents en emploi	7 356	327	4,4	2 110	12,2	53,4
Un seul parent en emploi	3 199	865	27,0	1 470	32,4	23,2
Deux parents sans emploi	627	449	71,6	940	16,8	4,5
Famille monoparentale	2 252	929	41,3	1 220	34,7	16,3
En emploi	1 496	340	22,8	1 420	12,7	10,8
Sans emploi	756	589	77,9	840	22,0	5,5
Autres	350	103	29,3	1 410	3,9	2,6
Ensemble	13 784	2 673	19,4	1 740	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, enfants mineurs vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. L'âge est calculé à la date de l'enquête.

Lecture : 19,1 % des enfants mineurs vivant dans un ménage d'une famille avec enfant vivent sous le seuil de pauvreté. Leur niveau de vie est en moyenne de 1 750 euros par mois.

Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

4. Taux de pauvreté en conditions de vie selon le type de ménage

	en %	
	2011	2013
Ménages d'une famille avec au moins un enfant mineur	15,5	15,6
Famille « traditionnelle »	11,5	10,8
Famille recomposée	14,8	16,4
Famille monoparentale	32,6	35,8
Personnes seules de moins de 65 ans	17,3	16,8
Couples sans enfant de personnes de moins de 65 ans	5,1	8,0
Autres	10,9	10,5
Ensemble	12,5	12,8

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire.

Lecture : en 2011, 15,5 % des personnes vivant dans un ménage d'une famille avec au moins un enfant mineur sont pauvres en conditions de vie.

Source : Insee, enquêtes SRCV-SILC.

6.4 Familles et hébergement des sans-domicile

En 2012, dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine, 82 000 adultes sont sans domicile. Ils forment une population relativement jeune : 55 % d'entre eux ont entre 18 et 40 ans (contre 35 % des personnes vivant dans un logement ordinaire).

Six **sans-domicile** sur dix vivent seuls, alors que ce n'est le cas que de deux personnes majeures sur dix parmi celles vivant en logement ordinaire. Trois sur dix vivent avec leur(s) enfant(s) mineur(s) (quatre sur dix en logement ordinaire) et un sur dix vit en couple sans enfant mineur (un peu plus de trois sur dix en logement ordinaire).

Les trois quarts des sans-domicile (soit 64 300 personnes) disposent d'un mode d'hébergement relativement stable. Ils sont hébergés en centre où ils peuvent rester dans la journée, en hôtel ou en logement temporaire. À l'inverse, 18 000 sans-domicile sont sans-abri ou dorment dans un centre qu'ils doivent obligatoirement quitter le matin. Cette population particulièrement précaire est composée en grande partie d'hommes (91%) dont la plupart vivent seuls (88 %).

Les conditions d'hébergement des adultes sans domicile sont en moyenne moins précaires quand ils sont accompagnés d'enfant(s) mineur(s) : ils constituent alors 65 % des sans-domicile logés en chambre d'hôtel (45 % sont en couple avec enfant(s), 20 % à la tête d'une famille monoparentale), alors qu'ils ne représentent que 29 % de l'ensemble des sans-domicile (17 % en couple avec enfant(s) et 12 % en famille monoparentale).

Quatre adultes sans domicile sur dix sont des femmes. Un tiers d'entre elles vivent en couple et 28 % sont seules avec des enfants mineurs. Elles forment ainsi 88 % des familles monoparentales sans domicile (85 % en domicile ordinaire). Plus souvent en famille que les hommes, elles bénéficient un peu plus souvent de conditions d'hébergement moins précaires, représentant la moitié des résidents en hôtel ou en logement temporaire.

56 % des adultes sans domicile, soit 45 900 personnes, sont nés à l'étranger. Ils sont un peu plus souvent sans abri que les personnes sans domicile nées en France (11 % contre 8 %) et sont majoritairement hébergés en hôtel (25 %) ou dans un centre avec la possibilité de rester la journée (29 %).

Début 2012, dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, 30 300 enfants mineurs accompagnent les sans-domicile. Ils vivent la plupart du temps (72 %) avec des frères et sœurs. Le fait de vivre avec un seul de ses parents concerne un peu plus de la moitié des enfants mineurs sans domicile (53 %). Dans les trois quarts des cas, les enfants mineurs accompagnent des sans-domicile nés à l'étranger, et c'est le cas de neuf enfants sans domicile sur dix vivant avec leurs deux parents et un ou des frères et sœurs.

Les enfants mineurs sans domicile sont jeunes : plus de la moitié (soit 16 600 enfants) ont moins de 6 ans. Près de 7 400 enfants sans domicile sont âgés de moins de 2 ans ; ils vivent pour la plupart en hôtel ou en logement temporaire. ■

Définitions

Sans-domicile : une personne est dite sans domicile si elle a passé la nuit précédant l'enquête dans un lieu non prévu pour l'habitation ou dans un **service d'hébergement**. Dans l'enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas de 2012, seuls les sans-domicile fréquentant ces services et résidant dans une agglomération de plus de 20 000 habitants sont enquêtés.

Services d'hébergement : ils recouvrent les centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS), les centres maternels, les hôtels sociaux, les centres d'hébergement d'urgence (CHU) et de stabilisation, les places prévues pour l'hébergement dans le cadre des plans Grand Froid, les places réservées à l'hébergement des sans-domicile dans des structures telles que les foyers de jeunes travailleurs, les foyers de travailleurs migrants et les résidences sociales, les chambres d'hôtel louées par des associations ou des organismes publics et les communautés de travail.

Pour en savoir plus

- « Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- « L'hébergement des sans-domicile en 2012 - Des modes d'hébergement différents selon les situations familiales », *Insee Première* n° 1455, juillet 2013.

1. Hébergement et vie familiale des adultes sans domicile

en %

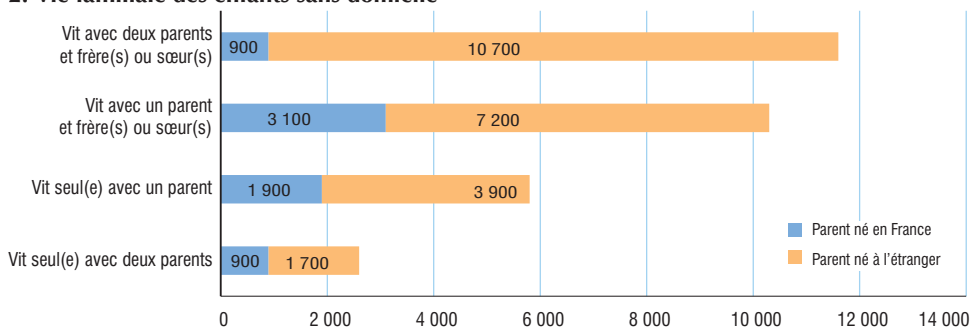
	Rue, abris de fortune	Centre, avec départ le matin	Centre, sans départ le matin	Chambre d'hôtel	Logement temporaire	Ensemble des sans-domicile	Population vivant dans un logement ordinaire
Nombre d'adultes sans domicile	8 000	9 800	27 100	13 200	24 000	82 100	
<i>dont : femmes</i>	500	1 100	9 700	7 300	12 100	30 700	
<i>nés à l'étranger</i>	5 000	5 600	13 400	11 400	10 500	45 900	
Vit en couple avec enfant(s) mineur(s)	4	3	6	45	22	17	34
Vit en couple sans enfant mineur	9	5	6	9	15	9	34
Vit seul	83	90	77	25	42	61	21
Vit seul avec enfant(s) mineur(s)	3	2	10	20	18	12	6
Vit dans un autre type de ménage	1	0	1	2	2	2	5
Âge des adultes sans domicile							
18 à 24 ans	6	14	15	15	13	13	11
25 à 29 ans	23	13	11	15	13	14	8
30 à 39 ans	27	26	23	41	27	28	16
40 à 49 ans	23	29	21	20	23	23	18
50 à 59 ans	14	12	19	6	13	14	17
60 ans et plus	7	7	11	2	11	9	30

Champ : personnes de 18 ans ou plus des agglomérations de plus de 20 000 habitants en France métropolitaine et ensemble des ménages de France métropolitaine.

Lecture : parmi les 8 000 adultes sans abri début 2012, 4 % vivaient en couple avec des enfants mineurs.

Sources : Ined, Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas 2012 ; Insee, estimations de population 2012.

2. Vie familiale des enfants sans domicile

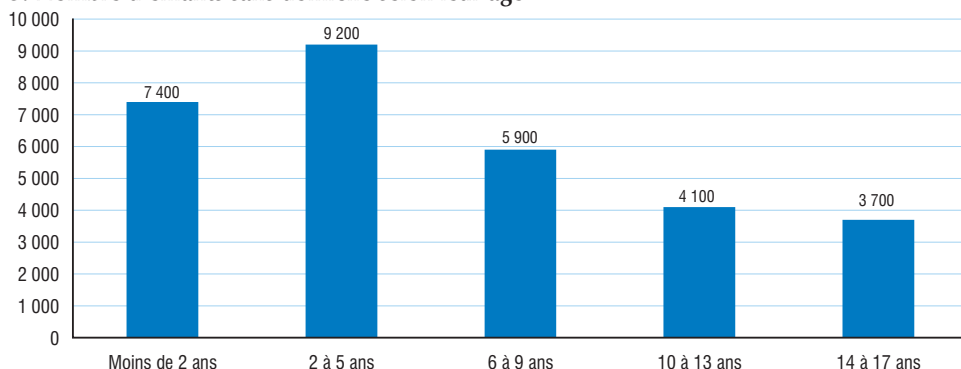


Champ : enfants de moins de 18 ans accompagnant un adulte sans domicile vivant dans une agglomération de plus de 20 000 habitants de France métropolitaine.

Lecture : 11 600 enfants (900 + 10 700) vivent avec leurs deux parents sans domicile et un ou plusieurs frère(s) et sœur(s).

Source : Ined, Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

3. Nombre d'enfants sans domicile selon leur âge



Champ : enfants de moins de 18 ans accompagnant un adulte sans domicile vivant dans une agglomération de plus de 20 000 habitants de France métropolitaine.

Lecture : 7 400 enfants sans domicile ont moins de deux ans.

Note : la répartition par âge est calculée sur les enfants de parents francophones uniquement.

Source : Ined, Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

6.5 Consommation selon les types de familles

En 2011, le niveau moyen de **consommation** des ménages composés d'une personne de moins de 65 ans vivant seule est inférieur de 31 % à celui de l'ensemble des ménages. À l'inverse, les familles avec enfant(s) mineur(s) sont celles qui consomment le plus (+ 30 % par rapport à la moyenne), suivies des couples de deux personnes de moins de 65 ans sans enfant (+ 16 %). La taille des ménages explique en grande partie ces écarts. En rapportant les dépenses au nombre d'**unités de consommation** (UC) du ménage pour neutraliser cet effet de taille, les couples sans enfant dépensent le plus (+ 18 % par rapport à la moyenne) et les familles monoparentales dépensent le moins (- 14 %). Ces différences proviennent notamment des disparités de niveaux de vie. À **niveau de vie** comparable, les couples sans enfant et les personnes seules restent ceux qui dépensent le plus par UC et les familles avec enfant(s) mineur(s), le moins. Ces dépenses par UC varient peu selon le type de famille. En effet, parmi les ménages du premier **quintile** de niveau de vie, les familles monoparentales dépensent par UC 5 % de moins que la moyenne, les familles recomposées 3 % de moins et les familles « traditionnelles » 9 % de moins. Par ailleurs, à niveau de vie comparable, quel que soit le type de famille, la consommation par UC est la plus faible lorsque la famille compte trois enfants ou plus.

Par rapport aux couples avec enfant(s) mineur(s), la plus faible consommation des familles monoparentales reflète donc leur niveau de vie plus faible. Quatre familles monoparentales sur dix avec enfant(s) mineur(s) appartiennent, en effet, au

premier quintile de niveau de vie. En moyenne, les familles monoparentales avec un enfant mineur dépensent annuellement 3 700 € de moins par UC que les couples avec un enfant mineur (soit 16 % de moins). Mais, parmi les ménages du premier quintile de niveau de vie, elles dépensent 990 € de plus (soit 8 % de plus).

Les familles « traditionnelles » et recomposées ont des structures de dépenses proches. Les transports représentent leur premier poste de dépenses (respectivement 18 % et 17 %), suivis de l'alimentation (16 % et 15 %). L'ensemble des loisirs et de la culture et le logement correspondent chacun à environ 10 % des dépenses. La structure de consommation des couples sans enfant est similaire. En revanche, les familles monoparentales, comme les personnes seules, consacrent la part la plus importante de leur budget au logement (respectivement 16 % et 19 %), traduisant ainsi le fait qu'elles sont bien plus souvent locataires (les éventuels remboursements de prêts immobiliers sont considérés comme de l'épargne et non de la consommation) : environ sept familles monoparentales sur dix et six personnes seules sur dix sont locataires, contre trois familles « traditionnelles » sur dix et quatre familles recomposées sur dix. La part du budget des familles monoparentales consacrée à l'alimentation (15 %), deuxième poste de dépense devant les transports (14 %), est plus importante que celle des personnes seules (+ 3 points). L'alimentation représente ainsi le troisième poste de dépenses de ces dernières, derrière le logement et les transports (16 %). ■

Définitions

La **consommation** correspond à l'ensemble des dépenses d'achat de biens et de services d'un ménage, dont sont exclues les dépenses d'investissement comme les achats immobiliers et les gros travaux. Elle est déclinée selon la nomenclature internationale des fonctions de consommation dite « COICOP-HBS ».

Les **unités de consommation** (UC) pondèrent la taille d'un ménage en fonction de l'âge de ses membres : le premier adulte compte pour 1 UC, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les moins de 14 ans pour 0,3.

Le **niveau de vie** d'un ménage rapporte le revenu total du ménage (revenu d'activité, du patrimoine, prestations sociales et transferts en provenance d'autres ménages) net des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, ...) à son nombre d'unités de consommation.

Quintile : si on ordonne une distribution de niveaux de vie par exemple, les quintiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en cinq parties égales. Ainsi, les ménages dont le niveau de vie est inférieur au premier quintile sont les 20 % des ménages dont le niveau de vie est le plus modeste.

Pour en savoir plus

- « L'impact des enfants sur les budgets des ménages : les familles monoparentales fragilisées », *Informations sociales* n° 137, Cnaf, 2007.
- Voir *fiche 6.3* « Niveau de vie et pauvreté » de cet ouvrage.

Consommation selon les types de familles 6.5

1. Écarts à la moyenne des niveaux de consommation moyenne par UC, selon le type de ménage

en %

	Consommation du ménage				Consommation par UC			
	2006		2011		2006		2011	
	Ensemble des ménages	Ménages du 1 ^{er} quintile de niveau de vie	Ensemble des ménages	Ménages du 1 ^{er} quintile de niveau de vie	Ensemble des ménages	Ménages du 1 ^{er} quintile de niveau de vie	Ensemble des ménages	Ménages du 1 ^{er} quintile de niveau de vie
Ménages d'une famille avec enfant(s) mineur(s)	29	32	30	30	-2	-2	-4	-7
Famille « traditionnelle »	37	42	39	40	2	-2	-1	-9
Famille recomposée	35	51	45	65	-6	-3	-3	-3
Famille monoparentale	-15	7	-10	7	-16	-1	-14	-5
Personnes seules de moins de 65 ans	-32	-32	-31	-24	8	7	4	12
Couples de deux personnes de moins de 65 ans sans enfant	16	13	16	22	23	18	18	20
Autres types de ménages	-14	-12	-12	-11	-11	-6	-8	-10

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages. Lecture : en 2006, les familles avec enfant(s) mineur(s) dépendent en moyenne par UC 2 % de moins que l'ensemble des ménages ; en 2011, elles dépendent 4 % de moins. Parmi les ménages appartenant au 1^{er} quintile de niveau de vie, les familles avec enfant(s) mineur(s) dépendent en moyenne par UC 2 % de moins que l'ensemble des ménages du premier quintile en 2006 et 7 % de moins en 2011.

Source : Insee, enquêtes Budget de famille 2006 et 2011. Données recalées sur les comptes nationaux, base 2005.

2. Structure de consommation moyenne, selon le type de ménage en 2011

en %

	Ménages d'une famille avec enfant(s) mineur(s)				Personnes seules de moins de 65 ans	Couples sans enfant ¹	Autres types de ménages	Ensemble des ménages
	Famille « traditionnelle »	Famille recomposée	Famille monoparentale	Ensemble				
Produits alimentaires et boissons non alcoolisés	15,7	15,1	14,8	15,5	11,7	15,0	18,5	15,7
Boissons alcoolisées, tabacs	3,0	4,7	4,4	3,3	4,5	4,1	3,7	3,8
Articles d'habillement et chaussures	5,9	6,0	6,5	6,0	5,5	4,7	3,7	5,0
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	9,7	10,4	15,9	10,5	18,5	11,8	13,9	13,0
Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison	6,7	5,9	5,3	6,4	5,7	7,6	7,4	6,8
Santé	4,3	5,3	5,0	4,5	3,8	3,9	5,3	4,5
Transports	18,1	16,9	13,6	17,4	16,2	19,1	14,8	16,8
Communications	3,0	3,3	4,1	3,2	3,8	3,1	3,1	3,2
Loisirs et culture	10,0	10,1	10,1	10,0	10,1	10,2	9,2	9,8
Enseignement	1,4	1,2	1,5	1,4	0,6	0,5	0,9	1,0
Restauration et hôtels	9,4	9,6	8,6	9,4	9,5	8,5	6,4	8,3
Biens et services divers	12,8	11,5	10,2	12,4	10,1	11,5	13,1	12,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Couples de deux personnes âgées de moins de 65 ans et sans enfant. Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages.

Note : les dépenses de logement correspondent au reste à charge des ménages. Par conséquent, les loyers sont nets des allocations logement.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2011. Données recalées sur les comptes nationaux, base 2005.

3. Dépenses moyennes par UC des familles avec enfant(s) mineur(s), selon le type de famille et leur niveau de vie en 2011

en euros

	Familles avec un enfant mineur				Familles avec deux enfants mineurs ou plus			
	1 ^{er} quintile de niveau de vie		Tous niveaux de vie		1 ^{er} quintile de niveau de vie		Tous niveaux de vie	
	Couples	Familles monoparentales	Couples	Familles monoparentales	Couples	Familles monoparentales	Couples	Familles monoparentales
Produits alimentaires et boissons non alcoolisés	2 243	2 609	3 392	2 978	2 503	2 362	3 334	2 459
Boissons alcoolisées, tabacs	668	878	787	861	558	1 047	632	798
Articles d'habillement et chaussures	566	949	1 306	1 173	889	1 064	1 265	1 296
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	2 125	2 529	2 388	3 151	1 976	2 138	1 969	2 874
Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison	684	655	1 427	998	713	653	1 446	989
Santé	510	641	1 012	1 063	485	681	934	814
Transports	2 020	1 456	4 186	2 525	2 392	1 949	3 717	2 630
Communications	600	750	727	811	564	641	612	702
Loisirs et culture	1 236	1 035	2 229	1 648	1 166	1 244	2 122	2 338
Enseignement	98	224	239	274	88	78	265	220
Restauration et hôtels	878	839	2 055	1 528	814	1 024	2 014	1 737
Biens et services divers	1 364	1 423	3 105	2 120	1 463	1 097	2 597	1 673
Consommation totale par UC	12 993	13 988	22 852	19 131	13 610	13 979	20 904	18 531
Remboursement de prêts pour la résidence principale par UC	658	292	2 153	1 045	676	176	2 233	843

Champ : France métropolitaine, ménages d'une famille avec enfant(s) mineur(s).

Note : les dépenses de logement correspondent au reste à charge des ménages. Par conséquent, les loyers sont nets des allocations logement.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2011. Données recalées sur les comptes nationaux, base 2005.

6.6 Situation familiale, retraite et niveau de vie

En 2011, 10,3 millions de personnes âgées de 65 ans ou plus vivent dans un **ménage** qui dispose en moyenne d'un revenu disponible de 2 770 euros par mois.

Leur principale ressource provient des pensions de retraite, soit 82 % de leur revenu disponible en 2011. La pension de **droit direct** est complétée par des droits liés à leur situation familiale actuelle et passée : notamment, les veuf(ve)s peuvent bénéficier d'une **pension de réversion**, les personnes ayant eu trois enfants ou plus, d'une majoration spécifique.

L'apport de ces droits réduit notablement les écarts de pensions entre femmes et hommes, sachant que celles-ci ont eu de fait des carrières moins favorables et moins souvent complètes que les hommes. Les femmes sont également plus nombreuses à atteindre des âges élevés, et sont donc issues de générations pour lesquelles les disparités de carrières entre femmes et hommes étaient encore plus marquées. À titre d'illustration, en 2011, d'après les données fournies par les caisses de retraite, pour l'ensemble des 15,3 millions de retraités percevant une pension de droit direct (dont certains ont moins de 65 ans ou ne vivent pas dans un ménage), les pensions des femmes représentent 58 % de celles des hommes avant prise en compte des droits liés à la situation familiale actuelle et passée, et 72 % après prise en compte.

Les ressources des ménages dans lesquels vivent les 10,3 millions de personnes âgées de 65 ans ou plus peuvent aussi provenir de revenus

d'activité qui représentent 9 % du revenu disponible, de revenus du patrimoine (22 %) desquels est déduit le solde (négatif) de l'effet de la redistribution socio-fiscale (prestations autres que les pensions de retraite, telle que l'allocation logement, diminuées des impôts sur le revenu), équivalant à 14 % du revenu disponible. Après prise en compte de la composition du ménage, ces personnes ont un niveau de vie moyen de 2 000 euros par mois en 2011.

En l'absence d'économies d'échelle et du fait de pensions plus faibles que celles des hommes, à partir de 65 ans, le **niveau de vie** des femmes vivant seules est, quant à lui, inférieur de 21 % à celui des personnes (hommes et femmes) en couple. Ces personnes disposent de 2 150 euros mensuels par unité de consommation dans le ménage, contre 1 700 pour les femmes vivant seules. Le **taux de pauvreté** des personnes seules est très supérieur à celui des personnes en couple : 15 % pour les femmes seules et 14 % pour les hommes seuls, contre 5 % pour celles et ceux en couple.

Le niveau de vie des femmes seules de 65 ans ou plus est presque le même qu'elles soient veuves ou non (auquel cas elles sont divorcées ou non mariées). Celles qui ne sont pas veuves ne perçoivent pas de pension de réversion, mais elles disposent de pensions de droit direct plus élevées. Par rapport aux veuves, elles sont en moyenne plus jeunes (74 ans contre 80 ans), plus de trois fois plus nombreuses à avoir un diplôme supérieur au bac (17 % contre 5 %) et elles ont eu des carrières plus complètes. ■

Définitions

Avantage principal de droit direct : élément de la pension acquis en contrepartie de l'activité professionnelle.

Avantage de droit dérivé (pension de réversion) : avantage principal de droit direct transféré au conjoint (marié) survivant lors du décès du bénéficiaire, sous conditions d'âge et de ressources dans certains régimes.

Ménage, niveau de vie, taux de pauvreté : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Retraites : les femmes perçoivent une pension inférieure de 26 % à celle des hommes en 2012 », *Études et Résultats* n° 904, Drees, janvier 2015.
- Les Retraités et les Retraités*, coll. « Études et statistiques », Drees, éditions 2013 et 2015.
- « Le niveau de vie des personnes âgées de 1996 à 2009 : une progression moyenne en ligne avec celle des personnes d'âge actif, mais des situations individuelles et générationnelles plus contrastées », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Inégalités entre hommes et femmes au moment de la retraite en France », in *Femmes et hommes - Regards sur la parité*, coll. « Insee Références », édition 2012.

Situation familiale, retraite et niveau de vie 6.6

1. Effectifs de retraités au 31 décembre 2011

en milliers

	Ensemble (tous régimes)	Hommes	Femmes
Ensemble des retraités, de droit direct ou dérivé	16 373		
Retraités de droit direct	15 291	7 387	7 904
Retraités de droit dérivé (réversion)	4 220	390	3 830
<i>dont retraités recevant un droit dérivé servi seul</i>	1 082		

Source : Drees, enquête annuelle auprès des caisses de retraite 2011, enquête sur allocations du minimum vieillesse 2011, EIR 2008, modèle Ancetre.

2. Montant mensuel moyen de la pension par retraité en 2011

Tous retraités de droit direct, pension tous régimes	Montant mensuel brut moyen de la pension par retraité (en euros courants)	Composition (en %)
Hommes		
Avantage principal de droit direct brut (A)	1 603	96
Avantage principal de droit direct, de droit dérivé et majoration pour trois enfants, bruts (B)	1 677	100
Femmes		
Avantage principal de droit direct brut (C)	932	77
Avantage principal de droit direct, de droit dérivé et majoration pour trois enfants, bruts (D)	1 204	100
Ensemble		
Avantage principal de droit direct brut	1 256	88
Avantage principal de droit direct, de droit dérivé et majoration pour trois enfants, bruts	1 432	100
Rapport femmes/hommes (en %)		
Avantage principal de droit direct brut (C)/(A)	58	
Avantage principal de droit direct, de droit dérivé et majoration pour trois enfants, bruts (D)/(B)	72	

Champ : retraités ayant perçu un droit direct au cours de 2011, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Source : Drees, enquête annuelle auprès des caisses de retraite, EIR 2008, modèle Ancetre.

3. Niveau de vie mensuel des hommes et des femmes de 65 ans ou plus selon le type de ménage en 2011

	Effectifs (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes sous le seuil de pauvreté (en milliers)	Niveau de vie ¹ mensuel moyen (en euros)	Indice (couple sans enfant = 100)
Couples sans enfant	5 620	5,4	304	2 150	100
Femmes vivant seules	2 707	15,4	417	1 700	79
Veuves	2 041	14,1	288	1 710	79
Non veuves	666	19,4	129	1 670	77
Hommes vivant seuls	827	13,6	113	1 990	93
Veufs	417	6,4	27	2 210	102
Non veufs	410	20,9	86	1 780	83
Autres	1 113	10,0	111	1 900	88
Ensemble	10 267	9,2	945	2 000	93

1. Le niveau de vie est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Une UC est attribuée au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Champ : France métropolitaine, personnes de 65 ans ou plus, vivant dans un ménage ordinaire, dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

4. Décomposition du revenu disponible des ménages avec au moins une personne de 65 ans ou plus en 2011

	Montants (en euros)	Part dans le revenu disponible (en %)
Pensions de retraite	2 270	82
Revenus d'activité et de remplacement	260	9
Revenus du patrimoine	620	22
Prestations et impôts	- 380	- 14
Revenu disponible	2 770	100

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires avec au moins une personne de 65 ans ou plus, dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

5. Diplôme des femmes de 65 ans ou plus selon le type de ménage

en %

	Aucun	CEP-CAP-BEP-Brevet	BAC	BAC et plus	Ensemble
Femmes vivant en couple	24,9	56,6	9,2	9,3	100
Femmes vivant seules	29,3	55,0	7,9	7,8	100
Veuves	32,1	56,9	6,2	4,8	100
Non veuves	20,9	49,3	12,8	17,0	100
Ensemble	27,2	55,8	8,5	8,5	100

Champ : France métropolitaine, femmes de 65 ans ou plus vivant seules ou en couple dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

6.7 Conditions de logement des familles

Fin 2013, en France métropolitaine, comme l'ensemble des ménages, six familles avec **enfant(s)** mineur(s) sur dix sont **propriétaires** de leur logement. Elles habitent plus souvent dans des maisons (64 % contre 57 % de l'ensemble des ménages), ont moins souvent des **logements de bonne qualité** (48 % contre 52 %) et sont plus souvent confrontées au **surpeuplement** (19 % contre 9 %). Leurs conditions de logement varient, par ailleurs, selon la taille et le type de la famille.

Les familles nombreuses (familles de trois enfants ou plus) habitent des logements plus grands que celles d'un ou deux enfants mais sont, malgré tout, plus souvent confrontées au surpeuplement. Parmi les familles nombreuses, les propriétaires sont les moins exposés au surpeuplement et les **locataires dans le secteur social** les plus exposés. Ainsi, les couples vivant avec trois enfants ou plus sont dans huit cas sur dix confrontés au surpeuplement quand ils sont locataires dans le secteur social, alors que deux sur dix sont dans ce cas quand ils sont propriétaires. La concentration des logements sociaux dans les grandes

agglomérations, où les logements sont plus petits, explique en partie cette situation.

À nombre d'enfants identique, les **familles monoparentales** vivent dans des logements moins grands que les familles composées d'un couple. En lien avec leurs ressources plus faibles et le fait qu'elles résident plus souvent en milieu urbain, les familles monoparentales vivent plus souvent que les autres familles dans des logements surpeuplés ; près d'une sur dix est en situation de **surpeuplement accentué** quand elles accueillent trois enfants ou plus. Les familles monoparentales habitent nettement moins souvent dans une maison. Elles ont aussi de moins bonnes conditions de logement : deux sur dix vivent dans des logements de mauvaise qualité contre une **famille « traditionnelle »** sur dix. Enfin, elles sont beaucoup moins souvent propriétaires de leur logement : trois sur dix, contre cinq **familles recomposées** sur dix et sept familles « traditionnelles » sur dix ; contrairement aux autres familles, elles sont en effet très représentées dans le secteur locatif social. ■

Définitions

Les **propriétaires** peuvent être accédants, c'est-à-dire avoir encore des emprunts à rembourser pour l'achat de leur résidence principale, ou non.

La **qualité des logements** est appréciée au regard d'un certain nombre de défauts possibles (par exemple, humidité, problème d'isolation, fenêtre laissant anormalement passer l'air...). Un logement est dit de qualité moyenne s'il a un ou deux défauts et de mauvaise qualité s'il en cumule au moins trois. Voir *annexe Glossaire*. Un logement est **en surpeuplement modéré (resp. accentué)** quand il lui manque au moins une pièce (resp. deux pièces) par rapport à une norme qui prévoit :

- une pièce de séjour,
- une pièce pour chaque couple,
- une pièce pour les personnes célibataires de 19 ans et plus,
- une pièce pour deux enfants de moins de 19 ans s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans,
- sinon, une pièce par enfant de moins de 19 ans.

De plus, sont considérés comme surpeuplés les logements comportant autant ou plus de pièces que la norme mais offrant moins de 18 m² par personne.

Les **locataires du secteur social** sont les ménages locataires d'un logement vide dont le loyer relève de la législation HLM ou dont le bailleur est une société d'économie mixte, une administration, une collectivité, un organisme de Sécurité sociale ou une association au titre de l'action logement.

Enfant, famille monoparentale, famille « traditionnelle », famille recomposée : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les conditions de logement fin 2013 : Premiers résultats de l'enquête Logement », *Insee Première* n° 1546, avril 2015.
- « Avoir trois enfants ou plus à la maison », *Insee Première* n° 1531, janvier 2015.
- « Les familles monoparentales : des difficultés à travailler et à se loger », *Insee Première* n° 1195, juin 2008.

Conditions de logement des familles 6.7

1. Conditions de logement des familles et des ménages

en %

	Répartition selon le statut d'occupation				Part des maisons individuelles dans les logements	Taux de surpeuplement ²	Répartition selon la qualité du logement		
	Locataires d'un logement loué vide		Autres ¹	Propriétaires			Bonne (aucun défaut)	Moyenne (un ou deux défauts)	Mauvaise (trois défauts ou plus)
	secteur social	secteur libre							
Familles avec enfant(s) mineur(s)	57	20	20	3	64	19	48	39	13
Ensemble des ménages	58	17	20	7	57	9	52	25	23

1. Notamment : meublés, sous-locataires, occupants logés gratuitement.

2. Le surpeuplement est calculé pour les ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Champ : France métropolitaine, population des ménages.

Source : Insee, enquête Logement 2013.

2. Taille et surpeuplement des logements selon le type et la taille des familles

	Couples avec enfant(s) mineur(s)				Familles monoparentales			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus	Ensemble	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus	Ensemble
Répartition (en %)	25	35	19	79	9	8	3	21
Surface moyenne des logements (en m ²)	97	111	118	108	75	89	101	85
Nombre de pièces moyen	4,2	4,8	5,3	4,7	3,5	4,1	4,6	3,9
Surpeuplement (en %)	9	14	38	18	17	22	44	24
modéré (en %)	8	13	33	16	13	18	35	19
accentué (en %)	1	1	5	2	4	4	9	5
Surpeuplement des propriétaires (en %)	3	6	18	8	8	5	14	7
Surpeuplement des locataires d'un logement vide du secteur libre (en %)	16	29	52	28	24	30	42	30
Surpeuplement des locataires d'un logement vide du secteur social (en %)	14	41	78	46	14	29	58	29

Champ : France métropolitaine, familles avec au moins un enfant mineur vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Logement 2013.

3. Conditions de logements des différents types de familles

en %

	Famille « traditionnelle »	Famille recomposée	Famille monoparentale
Type d'habitat			
Maison	70	70	41
Appartement	30	30	59
Ensemble	100	100	100
Statut d'occupation			
Propriétaire non accédant	15	10	9
Propriétaire accédant	51	41	19
Locataire du secteur privé d'un logement loué vide	16	28	30
Locataire du secteur social d'un logement loué vide	15	18	37
Autres locataires	3	3	5
Ensemble	100	100	100
Qualité du logement			
Bonne (aucun défaut)	51	47	37
Moyenne (un ou deux défauts)	38	39	44
Mauvaise (trois défauts ou plus)	11	14	19
Ensemble	100	100	100

Champ : France métropolitaine, familles avec au moins un enfant mineur vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Logement 2013.

6.8 Solidarités familiales

Les transferts de patrimoine par héritage ou donation sont un élément des solidarités au sein des familles. Percevoir un héritage intervient en général tardivement dans le cycle de vie : en 2010, la moitié des héritiers avaient plus de 47 ans à leur premier héritage. La première donation intervient plus tôt : la moitié des donataires avaient moins de 34 ans à leur première donation. Les indépendants (professions libérales, agriculteurs artisans...), particulièrement concernés par la transmission du patrimoine professionnel, représentent 26 % des ménages d'héritiers et 23 % des ménages de donataires, contre 17 % de l'ensemble des ménages.

Les donateurs sont les parents dans huit donations sur dix et les grands-parents dans une sur dix. Les héritages (hors héritages entre conjoints) font suite au décès d'un des parents dans huit cas sur dix et d'un des grands-parents dans un cas sur dix.

Les ménages peuvent aider financièrement leurs enfants par d'autres biais que la donation : paiements de loyer, prêt d'argent, etc. En 2010, 41 % des ménages ayant des enfants hors du domicile parental déclarent les avoir aidés financièrement depuis leur départ. La moitié leur ont donné de l'argent à l'occasion d'un achat ou d'un événement important et un quart leur ont versé régulièrement une somme d'argent. Un peu moins de la moitié des parents ont aidé leurs enfants uniquement une fois les études terminées et un emploi stable trouvé et près d'un quart uniquement pendant leurs études.

Si les transferts s'effectuent le plus souvent au profit des descendants, parmi les ménages dont les personnes ont encore un de leur ascendant en vie, n'habitant pas avec eux, 14 % ont déclaré les avoir aidés. Parmi ces derniers, 32 % déclarent un don d'argent à l'occasion d'un événement important, 10 % le prêt d'un logement ou le paiement d'un loyer. Ils sont 8 % à participer au financement d'une place en maison de retraite.

Les échanges de biens et services en nature sont aussi très fréquents. Les moins de 25 ans vivant seuls, souvent étudiants ou apprentis (62 % en 2011), sont les plus souvent aidés, quelle que soit la nature des dons. Ils offrent aussi plus souvent des dons en nature, en particulier des repas hors du domicile. Cela concerne toutefois des dépenses plus faibles (57 % de moins que la moyenne pour les repas offerts hors du domicile). Les couples sans enfant, dont les membres ont moins de 65 ans, sont ensuite ceux qui offrent le plus d'aides, mais ils en sont moins souvent bénéficiaires.

Les familles avec enfant(s) mineur(s) donnent et reçoivent dans des proportions semblables. En particulier, quatre familles monoparentales sur dix ont offert et reçu des dons en nature en 2011. Les familles « traditionnelles » et recomposées sont un peu moins souvent bénéficiaires de dons en nature qu'elles n'en offrent : en 2011, quatre sur dix ont reçu un don en nature et cinq sur dix en ont versé. Mis à part les cadeaux divers, quel que soit le type de famille, leurs échanges concernent principalement les vêtements et chaussures et les biens et services touchant aux loisirs, à la culture et aux vacances.

En 2008, en France métropolitaine, 4,3 millions de personnes aident régulièrement dans les tâches de la vie quotidienne, financièrement ou par un soutien moral, au moins une personne de leur entourage âgée de 60 ans ou plus, vivant à domicile, en raison d'un problème de santé ou d'un handicap.

Ces aidants auprès des personnes âgées ont en moyenne 58 ans ; un peu plus de la moitié ont moins de 60 ans, 16 % ont 75 ans ou plus. Les femmes représentent 54 % de ces aidants. Neuf aidants sur dix aident une seule personne âgée. La moitié sont à la retraite ou en préretraite, 39 % occupent un emploi ou sont apprentis. Seuls 2 % des aidants sans emploi (étudiants exclus) déclarent ne pas travailler spécifiquement pour s'occuper d'une personne de leur entourage.

Pour en savoir plus

- « Héritages, donations et aides aux ascendants et descendants », in *Le revenu et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « L'implication de l'entourage et des professionnels auprès des personnes âgées à domicile », *Études et Résultats*, n° 771, Drees, août 2011.
- Voir *fiche 2.7* « Les aides entre ménages », in *Femmes et hommes - Regards sur la parité*, coll. « Insee Références », édition 2004.

1. Âge de la personne de référence des ménages héritiers, donataires ou donateurs en %

Âge	Ménages héritiers	Ménages donataires	Ménages donateurs	Ensemble des ménages
Moins de 30 ans	3	10	1	11
De 30 à 39 ans	8	19	1	17
De 40 à 49 ans	12	21	4	18
De 50 à 59 ans	22	20	12	18
De 60 à 69 ans	26	16	26	16
70 ans ou plus	30	15	56	20

Champ : France hors Mayotte. Lecture : début 2010, la personne de référence de 3 % des ménages dans lesquels la personne de référence ou le conjoint a déjà perçu un héritage a moins de 30 ans.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

2. Nature et moment des aides apportées aux enfants ayant quitté le domicile parental en %

Ménages ayant aidé leurs enfants pendant ...	Répartition	Nature de l'aide				
		Don d'argent à l'occasion d'un achat ou d'un événement important	Versement régulier d'une somme d'argent	Mise à disposition d'un logement	Prêt d'argent	Autre aide financière
Leurs études uniquement	23	25	55	28	3	18
Leur recherche d'emploi uniquement	6	52	9	13	11	23
Une fois installés uniquement (études terminées et emploi stable trouvé)	46	55	7	14	21	19
Leurs études et leur recherche d'emploi	5	40	47	36	12	25
Leurs études et une fois installés	7	66	32	24	14	19
Leur recherche d'emploi et une fois installés	3	67	10	16	35	29
Les trois périodes	10	69	25	25	17	25
Ensemble	100	49	24	20	15	20

Champ : France hors Mayotte, ménages ayant un enfant ou plus hors domicile.

Lecture : début 2010, 23 % des ménages ayant au moins un enfant hors du domicile ont aidé leurs enfants uniquement pendant leurs études.

Note : plusieurs natures d'aides peuvent avoir été apportées par les parents à leurs enfants.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

3. Type d'aide versée au(x) parent(s) en %

Champ : France hors Mayotte, ménages dont la personne de référence ou le conjoint a un parent en vie, mais ne vivant pas avec eux.

Lecture : début 2010, 32 % des aides apportées aux parents par leurs enfants à un moment ou à un autre incluent un don à l'occasion d'un événement important.

Note : les aides apportées aux parents par leurs enfants peuvent être de plusieurs types.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Don d'argent à l'occasion d'un achat ou d'un événement important	32
Mise à disposition d'un logement	10
Prêt d'argent	15
Versement régulier d'une somme d'argent	22
Financement d'une maison de retraite	8
Autres types d'aides	24

4. Proportion des ménages recevant ou offrant des dons en nature, selon le type de ménage en 2011 en %

	Personnes vivant seules			Couples sans enfant		Familles avec enfant(s) mineur(s)			Ensemble des ménages
	Moins de 25 ans	25-64 ans	65 ans ou plus	Les membres du couple ont moins de 65 ans	Au moins l'un des membres du couple a 65 ans ou plus	Familles « traditionnelles »	Familles recomposées	Famille mono-parentales	
Ménages recevant des dons en nature¹	71,7	41,0	32,0	36,8	36,2	38,6	39,9	42,8	37,7
Produits alimentaires, boissons et tabac	24,3	10,0	5,3	7,4	6,7	6,9	9,6	6,7	7,7
Repas pris hors du domicile	26,2	11,6	4,4	4,8	2,7	4,4	4,7	7,5	6,5
Vêtements et chaussures	27,2	12,6	7,0	8,4	5,6	15,4	12,4	14,2	11,0
Loyers, factures d'électricité...	25,2	1,9	0,9	1,3	0,4	0,3	1,0	3,8	1,9
Équipement du logement (biens durables, meubles, vaisselle...)	15,6	8,8	6,1	9,6	5,2	7,9	9,5	8,9	8,0
Transports	12,4	1,1	0,2	0,5	0,0	0,5	1,0	1,5	0,9
Loisirs, culture et vacances	16,1	10,0	4,9	8,7	6,5	15,0	13,2	13,7	9,9
Autres cadeaux et aides (hôtels, bijoux, parfums, fleurs...)	32,3	15,8	16,2	22,2	19,2	18,3	18,6	21,0	18,8
Ménages offrant des dons en nature¹	61,5	48,7	24,0	52,7	34,5	46,8	48,7	41,9	43,1
Produits alimentaires, boissons et tabac	12,8	12,8	4,1	12,0	5,3	8,1	11,3	7,8	8,9
Repas pris hors du domicile	25,5	17,2	5,5	11,9	5,6	7,7	6,9	10,6	10,2
Vêtements et chaussures	15,6	14,7	4,8	20,6	9,4	15,7	16,0	12,2	13,6
Loyers, factures d'électricité...	1,3	1,6	1,4	3,2	1,6	1,2	1,1	1,7	1,8
Équipement du logement (biens durables, meubles, vaisselle...)	12,1	7,8	2,6	9,7	5,1	8,9	10,9	6,7	7,4
Transports	6,2	2,1	0,9	2,5	1,0	1,2	1,1	1,2	1,7
Loisirs, culture et vacances	20,2	16,8	6,4	19,0	10,5	16,0	19,0	14,8	14,2
Autres cadeaux et aides (hôtels, bijoux, parfums, fleurs...)	29,9	25,6	12,0	28,6	17,0	26,5	25,0	22,0	23,0

1. Au cours des 2 mois précédant l'enquête.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2011.